

Le Bois-d'Oingt, le 12 décembre 2013

Monsieur le commissaire-enquêteur

Objet : Le projet de PLU du Bois-d'Oingt : enquête publique

### **Les voies de circulation**

Un plan de circulation et de contournement avait été étudié et validé depuis plus de vingt ans (années 90).

Les points les plus stratégiques qui avaient été repérés :

- **La desserte des pompiers** : ils doivent circuler dans des voies petites rues étroites du centre pour sortir du quartier où est situé leur local
- **La desserte de la gendarmerie**, enclavée dans une voie en impasse. (elle est pourtant de construction récente - 2007 ?)
- **La circulation des cars scolaires** et des autres cars qui ont leur arrêt sur la place de la Libération.
- s'y ajoute depuis 2009, lorsque la rue Peignaux-Dame a été mise partiellement en sens unique, le problème d'accès vers la cave coopérative et les cimetières.

Les voies de contournement prévues sont restées en sommeil (seuls 100 mètres ont été réalisés vers la Maison de retraite) alors que les logements se sont construits en grand nombre, amenant de la circulation supplémentaire. A noter que ces constructions se sont faites sans élargissement des voies d'accès (ex : lotissements des Grandes Côtes) et utilisation des chemins ruraux existants... d'où difficultés de croisement actuels et impossibilité de créer des trottoirs pour les piétons.

**On retrouve dans le projet de PLU ce même plan de circulation, avec aussi peu de chance que ces voies se réalisent dans les 12 ans qui viennent.**

Pourquoi peut-on le suspecter ? Parce que la tradition de la commune est de faire réaliser les voiries nouvelles par les promoteurs au moment où ils aménagent une zone. Impossible, dit-on, de faire réaliser une route par la commune... On voit sur les plans (p.32 sur papier, du PADD ou p.34 en version électronique), que la plupart de ces voies de contournement sont tracées au travers de terrains qui sont mis en zone non constructible. Donc rien ne se réalisera dans les 12 ans.

**La commune devrait indiquer clairement ses priorités et faire dépendre son développement futur de la réalisation préalable des voies d'accès.**

### **Cas des zones AU du secteur Nord et du Bourg Ouest.**

Ces terrains sont actuellement mal desservis par la rue Peignaux-Dame (qui part de la place principale), rue étroite, sans trottoir, mise partiellement (et provisoirement) en sens unique en 2009 pour répondre à une pétition des habitants, et le Chemin Rivière de la Cour, en bas des terrains.

La commune en a fait dans le PLU une zone principale de développement de logements (de 80 à 120 logements possibles) et une zone d'activité et commerciale. Comment y avoir accès et gérer les 160 à 300 voitures supplémentaires des futurs résidents ? en y ajoutant le trafic lié aux commerces et aux entreprises de la zone d'activité ?

A long terme, une partie de la solution est dessinée en pointillés sur le plan avec une liaison entre le rond point du collège et le carrefour à Font-Molaize, entre le Chemin Rivière de la Cour, la rue Peignaux-Dame et la rue du Stade.

Cette solution étant reportée dans le futur une solution de fortune est proposée en demandant aux futurs aménageurs des zones Nord et Ouest de **prévoir une voie de desserte de leurs lotissements capable d'accueillir les cars du collège et autres véhicules de circulation.**

**Impossible à imaginer sur ce terrain très en pente**, ce tracé qui supprimerait le parking du collège et serpenterait au nord entre deux maisons existantes, fait l'unanimité des oppositions, pour des raisons techniques (pente, terrains glissants et eaux de ruissellement...), financières (pourquoi payer deux routes à quelque distance), et de cadre de vie pour les habitants actuels et futurs de ce quartier.

**L'association a pris position dès le début des réflexions contre ce tracé de voirie et ses conséquences.**

De plus dans les orientations d'aménagement de ce quartier (p.5 ou p.7 à l'écran des OAP et p.11 – 13 à l'écran), l'association s'étonne de l'étroitesse de cette voie, du manque de places de stationnements sur les voies publiques. Elle constate que pour 120 nouveaux logements on n'agrandit le petit parking de la rue Peignaux-Dame que de 180 m<sup>2</sup> (3 places), alors que ce parking sert déjà pour les habitants sans garage des maisons anciennes de la rue et qu'étant situé en entrée de village, il est déjà saturé les jours de marché.

**L'association recommande de n'ouvrir à l'urbanisation cette zone que lorsque la véritable voie de contournement aura été réalisée.**

Rappel : La commune ayant déjà atteint son nombre de logements autorisés par le SCOT jusqu'en 2030 (avec les PC signés, les autorisations d'aménagement et les divisions de terrains et de maisons récentes), il n'y a aucune urgence à réaliser cette zone urbaine.

En revanche, il faut positionner sur un ou plusieurs terrains ouverts à la construction, les logements sociaux nécessaires (soit 16 au total, dont 6 sont déjà prévus dans l'immeuble en projet rue Jacques Cortay : restent 10 logements à réaliser avant 2026).

*A noter aussi que le plan proposé garde des incohérences ou incertitudes sur les liens entre les différentes voiries.*

Pour l'association Bien vivre au Bois-d'Oingt et en Pays Beaujolais

La présidente Marie-France Rochard